

PLAN DE MISE EN ŒUVRE

Programme de développement durable 2026/27 – District rotarien 7030

Le programme sera mis en œuvre par l'intermédiaire des groupes rotariens, chacun d'entre eux choisissant une catégorie de défi en fonction de ses besoins environnementaux les plus pertinents, de l'expertise disponible et des partenariats potentiels. Les projets doivent être axés sur les besoins, mesurables, collaboratifs et conçus pour assurer une durabilité à long terme.

Phase	Calendrier	Actions clés	Responsabilité
1. Lancement du programme	Semaine 1	Diffuser les lignes directrices du programme et les dossiers pédagogiques pour « Roots for Resilience 7030 » et « Clean Currents 7030 ».	Secrétaire de district
2. Période de clarification	Semaines 1 à 2	Accorder aux clubs et aux groupes une période de deux semaines pour poser des questions, demander des précisions et discuter de la pertinence des projets.	Président de la commission « Durabilité des programmes environnementaux » et gouverneurs adjoints
3. Coordination des groupes et sélection des projets	Semaines 3 à 4	Les gouverneurs adjoints assurent la coordination avec les clubs de leur groupe respectif afin de faciliter les discussions, d'encourager la collaboration et de confirmer le défi que le groupe s'apprête à relever.	Gouverneurs adjoints et clubs
4. Évaluation et planification	Mois 1	Réaliser une évaluation des besoins et du site, établir les données de référence et les indicateurs clés de performance (KPI), identifier les partenaires et préparer un plan simple de mise en œuvre et de pérennité.	Groupements, clubs et partenaires
5. Mise en œuvre du projet	Mois 2 à 5	Mettre en œuvre l'intervention sélectionnée, en intégrant les partenariats, l'engagement des jeunes et de la communauté, ainsi que des activités éducatives et de communication.	Clubs et partenaires des groupes
6. Suivi et rapports	Tout au long du projet	Consigner les indicateurs convenus, les photographies et les résultats du projet, y compris les observations de référence et de suivi vers le mois 0, le mois 3 et le mois 6.	Clubs, adjoints du gouverneur et président de district
7. Évaluation de l'impact au niveau du district	30 mars 2027	Compiler les résultats des groupes pour démontrer l'impact environnemental à l'échelle du district, mettre en avant les meilleures pratiques et identifier les projets susceptibles d'être poursuivis ou reproduits.	Responsable de la pérennité du programme environnemental

Note de coordination : les gouverneurs adjoints serviront de principal relais de coordination entre le responsable de la durabilité environnementale du district et les clubs, en soutenant la collaboration au sein des groupes, le suivi de la mise en œuvre et l'établissement des rapports.